

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 24 FEVRIER 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

L'an deux mille quinze, le mardi 24 février, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Myriam COUSIN-MANCEAU, Damien GUERET ; Géraldine BRICIER, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Claudius BROCHARD, Valérie DUROY, Maud VINCHON-FAUCHER, Michel BERTHO, Valéry PORTAIS, Carine MEZIERE, Sébastien DESTAIS.

Absents excusés : Laurent AILLERIE (pouvoir Sébastien DESTAIS), Sylvie LANDELLE (pouvoir Maurice AUBRY), Agnès PLANCHARD.

Secrétaire de séance : Maud VINCHON-FAUCHER

Date de convocation : le 18 février 2015

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Vote CA 2014 : budget principal et annexes
2. Bilan financier 2014 de Familles Rurales pour l'accueil loisirs
3. Droit de préemption Urbain
4. Evolution de la compétence urbanisme
5. Point des activités : TAP et vacances de février 2015
6. Projet animation culturelle 2015
7. Questions diverses

[1-Vote CA et CG 2014 : budget principal et annexes](#)

N°13/2015 - OBJET : Approbation des Comptes administratifs 2014

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur RICOU Olivier délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Mme REILLON Christelle, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil municipal, hors de la présence du Maire :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé :

Voir tableaux de synthèse

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes (eau/assainissement et panneaux photovoltaïques), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 °Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés

Vote à main levée pour l'adoption des CA 2014 : 16 pour, 0 contre et 1 abstention

Le Conseil municipal, après un vote à main levée, adopte à la majorité des voix les comptes administratifs 2014.

N°14/2015 - OBJET : Approbation des Comptes de gestion 2014 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Le Conseil municipal,

-Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

-Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

-Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2-Bilan financier Familles rurales

N°15/2015 - OBJET : Bilan et solde pour la subvention Familles rurales 2014

L'adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse présente le bilan financier pour l'année 2014.

Au vu des résultats présentés, le résultat du compte accueil de loisirs est excédentaire de + 3420.57 € et celui du péricentre est déficitaire de - 3464.34 €.

Aussi, pour permettre un équilibre entre les deux comptes, il est proposé aux conseillers de verser une subvention de clôture d'un montant de 43.77 €.

Cette proposition est mise au vote à main levée : 18 voix pour le versement du solde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-**PREND** acte du bilan de l'année 2014.

-**CHARGE** le maire d'émettre le mandat auprès de Familles rurales d'un montant de **43.77 €** sur le budget 2015 à l'article 6574.

3- Droit de préemption Urbain

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en mairie pour l'ancienne épicerie, sise 1 rue Jean-Baptiste Robin

Une demande d'acquisition du bar/restaurant Le Musse Pot, sis rue Centrale a été déposée en mairie.

La commune dispose d'un délai de 2 mois pour indiquer si elle utilise ou non son droit de préemption urbain pour ces deux immeubles.

Pour le bar-restaurant :

Mme le Maire rappelle l'outil de portage foncier : Laval agglomération ne dispose plus de la compétence depuis le 31/12/2014. L'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) a pris cette compétence. Néanmoins, à ce jour, les opérations de portage ne sont pas opérationnelles. Mme Le Maire poursuit les démarches pour utiliser le portage foncier.

Une visite du bâtiment a été réalisée par Laval Mayenne Aménagement qui proposera une estimation des travaux de réhabilitation du commerce. L'estimation est attendue pour le début mars.

N°16/2015 - OBJET : Utilisation du droit préemption urbain pour le bar-restaurant rue Centrale

Madame le Maire rappelle l'historique de ce dossier et les différentes pistes explorées.

Elle indique que compte tenu des délais, le Conseil doit se prononcer sur le fait de préempter ou non et sur le montant de l'acquisition.

Elle propose un vote à main levée et pose la question suivante : la commune préempte-t-elle le bar-restaurant situé rue Centrale ? 17 voix favorable, 0 voix contre et 1 abstention

La commune préempte à la majorité des voix le bar-restaurant situé rue Centrale.

Puis, Mme le Maire rappelle l'estimation réalisée par les Domaines en date du 26 novembre 2014, pour la valeur vénale de 70.000 €.

Un échange s'instaure entre les conseillers. Mme le Maire propose alors un nouveau vote à main levée et pose la question suivante : êtes-vous favorable à l'acquisition du bar-restaurant pour un montant de 70.000€ conformément à l'estimation des Domaines ? 15 voix favorable, 0 voix contre et 3 abstentions.

La commune souhaite acquérir pour un montant de 70.000 € le bar-restaurant à la majorité des voix. La proposition de rachat faite au propriétaire sera de 70.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

- PREEMPT le bar-restaurant situé rue Centrale,
- FIXE le prix du rachat à la somme de 70 000 €
- CHARGE Mme le maire de proposer cette somme au propriétaire

Pour l'ancienne épicerie :

Le propriétaire fait part d'un acquéreur pour cet immeuble. Ce dernier serait transformé en habitation.

N°17/2015 - OBJET : Utilisation du droit préemption urbain pour l'ancienne épicerie rue Jean-Baptiste Robin

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'utilisation du droit de préemption pour le bâtiment de l'ancienne épicerie rue Jean-Baptiste Robin.

Elle propose un vote à main levée et pose la question suivante : la commune préempte-t-elle le bâtiment de l'ancienne épicerie rue Jean-Baptiste Robin ? 18 voix contre

La commune ne préempte pas à l'unanimité le bâtiment de l'ancienne épicerie rue Jean-Baptiste Robin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- NE PREEMPT PAS le bâtiment de l'ancienne épicerie rue Jean-Baptiste Robin,
- CHARGE Mme le maire d'établir la réponse au propriétaire

4-Evolution de la compétence urbanisme

Un nouveau service commun à Laval agglomération et le Pays de Loiron pour l'instruction du droit des sols va être créé pour faire face au désengagement de l'Etat en matière d'instructions d'urbanisme.

Mise en place :

le 1er mai pour les communes de Laval agglomération,

1er juin 2015 pour les communes du pays de Loiron

Les Cua (certificats d'urbanisme d'information) seront traités par les communes

Le service commun du droit des sols assurera l'instruction des actes suivants : certificats d'urbanisme b (Cub), déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir. Reproduction exacte du traitement aujourd'hui assuré par la DDT.

Le coût à charge des communes est en cours d'évaluation : il sera déduit de la dotation communautaire versée aux communes de Laval aggro.

Loi ALUR : l'obligation de mise en compatibilité des PLU (Plan local d'urbanisme) avec les SCOT (schéma de cohérence territorial) est exigée avant février 2017.

Néanmoins, si lancement d'un PLUI (intercommunal) en 2015, l'obligation de grenellisation et la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT est suspendue, sous conditions
La révision du PLU resterait possible pendant la période d'élaboration du PLUI.
Le Conseil sera amené à donner son avis sur la mise en œuvre d'un PLUI.

5-Point des activités : TAP et vacances de février 2015

Fréquentation vacances de février : Effectifs 3/13 ans

-1ère semaine:

Lundi, mardi, mercredi : 15 enfants en moyenne

Jeudi « patinoire » : 59 enfants inscrits initialement

Vendredi : 36 enfants

-2ème semaine : 16 enfants en moyenne sauf le vendredi, 23 enfants.

Retour positif des parents.

TAP :

-Comité de pilotage en janvier

Satisfaction des enseignants sauf pour les PS

Satisfaction globale des associations de parents d'élèves. Interrogation quant au maintien du tarif à 10 €.

Une réunion d'informations des parents pourra avoir lieu, si besoin au mois de juin 2015

Une évaluation par les enfants est réalisée chaque semaine : note stable autour de 7 à 8 sur 10

Pour les plus grands, les activités sont en cours de révision

Le planning des activités TAP sera intégré sur le site internet de la Mairie.

6- Projet animation culturelle 2015

-Eté 2015 : une animation culturelle gratuite tout public

Groupe retenu : les Lucho Copo,

Date à confirmer : 3 ou 10 juillet 2015 (coût environ 400€ + sonorisation),

La scène mobile de Laval agglomération est réservée.

Budget de 1500 € voté à l'unanimité par le Conseil.

La commission culturelle est chargée de mettre en œuvre cette animation, et d'étudier les possibilités d'intégrer les commerçants dans le projet.

-Journée du Patrimoine Sept-2015 : Proposer au propriétaire du château de La Roche de participer via l'ouverture du parc et/ ou du château sur une demi-journée, le dimanche 20 septembre 2015 après-midi.

Des suggestions : organiser en parallèle une randonnée familiale avec le soutien des associations, exposition cartes postales anciennes, Tableau du père Sorin, interventions musicales. Sollicitations d'un étudiant en histoire.

-Projet Guerre 14/18 : un dossier de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants va être étudié. Une rencontre avec les AFN est programmée. Des nouveaux contacts sont pris avec des descendants de soldats. Réflexion en cours sur la mise en valeur de ce projet : expositions sur un week-end de novembre avec à l'appui les panneaux proposés par le Conseil général

7-Questions diverses

-Point sur la STEP :

Raccordement en cours via le terrain Helbert,

Pose d'une sonde avec un regard surélevé et nécessité de traverser la parcelle B154. Contact en cours avec le propriétaire pour définir la servitude.

Clôture et portail : une clôture le long des lits de roseau ne sera pas installée car inutile. A l'étude, une nouvelle entrée de la STEP. Devis en cours

-Point dossier santé : Une rencontre s'est tenue entre les communes d'Entrammes, Nuillé, Montigné, Parné, l'Huisserie et Ahuillé, à l'initiative de la Mairie de L'Huisserie. Il s'agissait de faire un point sur l'offre de santé du territoire et d'évoquer la maison pluri-disciplinaire (médecins, kiné, psychologues, infirmières...) qui sera fonctionnelle en décembre 2015 sur la commune de l'Huisserie. Celle-ci recherche deux autres médecins.

Au vue du contexte d'Ahuillé, la commune est-elle favorable à ce projet de territoire vers l'Huisserie ? Réflexion ce projet de rapprochement.

Est évoqué également un lieu d'accueil accessible pour l'exercice d'un médecin généraliste. Sont évoqués des locaux communaux pour lesquels il est utile d'évaluer les coûts des travaux d'aménagement, l'accès.

-Suite aux entretiens professionnels, les élus référents rencontreront les responsables des services le 17 mars : synthèse des entretiens, plan de formation, organisation et relation élus/agents

-Est proposé la réalisation d'une cérémonie le samedi 7 mars à 11h00 pour la remise des cartes d'électeurs pour les jeunes de 18 ans (22 jeunes)

-Rencontre autour d'un goûter à la MAPA le samedi 21 février : moment de partage et de convivialité

-Organisation des 100 ans de Mme Hupin (maison de retraite), en cours de programmation

-Information sur des dégradations de la salle des sports et sur le chemin du lavoir

-8^{ème} rencontre de la BD en Mayenne les 7 et 8 mars à Changé

-Rencontre avec l'inspecteur de l'Académie le 5 mars

-Subvention du Conseil général accordée pour 306 € concernant l'achat de bacs pour la bibliothèque

-Départ au mois de mai de locataires au 14 rue des Troènes

-Commission sécurité pour le complexe polyvalent le 3 mars à la préfecture

-Lotissement :

Rencontre le 16 mars à 20h00 avec des anciens élus pour obtenir des informations sur la création d'un lotissement communal

Synthèse le 16 mars à 21h00 des différentes rencontres.

Les dates des prochains Conseils : 26 mars, 28 avril, 28 mai, 30 juin, 16 juillet, 1 septembre, 24 septembre, 27 octobre, 26 novembre et 15 décembre 2015.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°13/2015/006 - Approbation des Comptes administratifs 2014

Délibération n°14/2015/006 - Approbation des Comptes de gestion 2014 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Délibération n°15/2015/006 - Bilan et solde pour la subvention Familles rurales 2014

Délibération n°16/2015/007 - Utilisation du droit préemption urbain pour le bar-restaurant rue Centrale

Délibération n°17/2015/007 - Utilisation du droit préemption urbain pour l'ancienne épicerie rue Jean-Baptiste Robin

Séance du 24 février 2015
Délibérations prises de
n°13 à 17 /2014

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	Excusée-pouvoir
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Sébastien	DESTAIS	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Michel	BERTHO	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	Excusé-pouvoir
Valéry	PORTAIS	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	